



## Conseil économique et social

Distr. générale  
8 octobre 2010  
Français  
Original : anglais

---

### Forum des Nations Unies sur les forêts

#### Neuvième session

New York, 24 janvier-4 février 2011

Point 6 de l'ordre du jour provisoire\*

**Année internationale des forêts, 2011**

### Préparatifs de l'Année internationale des forêts, 2011 (Forêts 2011)

#### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport a pour but de donner un aperçu de l'état des préparatifs de l'Année internationale des forêts, 2011 (Forêts 2011). Il contient des informations sur les initiatives et activités mises en place par les gouvernements, le Partenariat de collaboration sur les forêts et les organisations régionales et sous-régionales, ainsi que les grands groupes, pour célébrer Forêts 2011. On trouvera dans la dernière section des recommandations sur les prochaines mesures à prendre. Le logo de l'Année internationale des forêts, 2011, les directives sur son utilisation et le formulaire d'exonération de responsabilité figurent en annexe au rapport.

---

\* E/CN.18/2011/1.



## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	3
II. Principales activités de communication. . . . .	3
III. Activités organisées par les gouvernements . . . . .	6
IV. Activités menées par les organisations internationales . . . . .	9
V. Activités menées par les organisations régionales et sous-régionales. . . . .	11
VI. Activités menées par les grands groupes . . . . .	13
VII. Recommandations . . . . .	14
Annexes	
I. Le logo de l'Année internationale des forêts, 2011 dans les six langues officielles des Nations Unies . . . . .	15
II. Directives pour l'utilisation du logo de l'Année internationale des forêts, 2011 . . . . .	16
III. Exonération de responsabilité pour l'utilisation du logo « Année internationale des forêts, 2011 » . . . . .	20

## **I. Introduction**

1. L'Assemblée générale, dans sa résolution 61/193 du 20 décembre 2006, a proclamé 2011 Année internationale des forêts et a invité les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales concernées, le secteur privé et les autres acteurs à faire des efforts concertés de sensibilisation à tous les niveaux pour renforcer la gestion durable, la conservation et le développement viable de tous les types de forêts dans l'intérêt des générations présentes et futures.

2. Dans sa résolution 61/193, l'Assemblée générale a également prié le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, de servir de centre de coordination pour la célébration de l'Année, en collaboration avec les gouvernements des États Membres, le Partenariat de collaboration sur les forêts et les organisations et processus internationaux, régionaux et sous-régionaux, ainsi qu'avec les grands groupes concernés. Elle a aussi encouragé les États Membres, les organisations internationales et les grands groupes à constituer des partenariats pour faciliter et promouvoir les activités liées à l'Année aux niveaux local et national, y compris en créant des comités nationaux ou en désignant des interlocuteurs privilégiés au niveau national.

3. Le présent rapport donne des informations sur les préparatifs de la célébration de l'Année aux niveaux national, régional et international, et prend en compte les réponses reçues suite à l'envoi de notes verbales en date du 10 juillet 2009 et du 9 avril 2010. Un certain nombre d'États Membres et d'organisations ont manifesté leur vif intérêt pour la promotion d'activités liées à cette célébration. Toutefois, au moment de la rédaction du rapport, leurs détails n'étaient pas encore au point.

## **II. Principales activités de communication**

4. L'Année internationale des forêts, 2011 offre une occasion unique de sensibiliser le public à l'importante contribution des forêts dans le monde, mais aussi de mettre en relief les défis auxquels sont confrontées bon nombre des forêts du monde et les populations qui en dépendent. De grands succès ont déjà été enregistrés et des leçons précieuses ont été tirées sur la façon de promouvoir une gestion durable des forêts. Cette année est un moyen de réunir toutes les voix et d'encourager une plus grande participation publique aux activités liées aux forêts partout dans le monde.

5. Pour faciliter la réalisation des objectifs de l'Année, le Directeur du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts collabore avec un comité consultatif composé de dirigeants d'organes d'information qui soutiennent l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de communication concernant l'Année. Le secrétariat a établi des contacts avec les milieux du cinéma, de la télévision et autres médias, des musées de la nature et d'autres institutions concernées par les forêts. Dans le cadre de la stratégie de marque, l'Année internationale des forêts, 2011 a été baptisée « Forêts 2011 » afin d'en faciliter la promotion. Une organisation non gouvernementale très réputée, le Jackson Hole Wildlife Film Festival, a entrepris de promouvoir le festival à titre gracieux et participe à la sélection des lauréats. De

nombreuses activités de sensibilisation ont été lancées dans le cadre de la stratégie de communication à plusieurs niveaux sur Forêts 2011.

6. **Lancement officiel de l'Année.** Le lancement officiel de l'Année aura lieu au Siège de l'Organisation des Nations Unies lors du débat de haut niveau de la neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (2 et 3 février 2011), auquel participeront des chefs d'État et des ministres. Le programme comportera des tables rondes de haut niveau, des activités à l'intention des médias, la projection de films, l'émission d'une série de timbres commémoratifs des Nations Unies dédiés à l'Année internationale et d'autres manifestations publiques. Dans la note verbale du 9 avril 2010, les États membres de tous les groupes régionaux ont été invités à participer au niveau ministériel aux manifestations internationales de lancement lors de la neuvième session du Forum. Ils ont par ailleurs été encouragés à saisir cette occasion pour annoncer les actions nationales entreprises dans le cadre de Forêts 2011.

7. **Logo de Forêts 2011.** Le logo officiel de l'Année internationale a été créé en collaboration avec le Groupe de conception graphique du Département de l'information du Secrétariat. Il a été approuvé par le Comité des publications des Nations Unies le 9 juillet 2010 et a été officiellement présenté dans les six langues officielles de l'ONU le 19 juillet 2010. Au moment de l'établissement du présent rapport, le Secrétariat avait reçu plus de 120 demandes concernant le logo d'États Membres, d'organisations internationales et de grands groupes. L'annexe I du rapport présente le logo dans les six langues officielles de l'ONU, l'annexe II fournit les directives sur son utilisation et l'annexe III contient le formulaire d'exonération de responsabilité.

a) Le logo de Forêts 2011 évoque le thème « Des forêts pour les populations » en célébrant le rôle central des populations dans la gestion durable, la conservation et le développement viable des forêts de notre planète. Les éléments iconographiques illustrent certaines des multiples valeurs des forêts et la nécessité d'une vision à 360 degrés : les forêts offrent un abri aux hommes et un habitat à la biodiversité; elles sont des sources de nourriture, de médicaments et d'eau salubre; et elles jouent un rôle essentiel dans la préservation de la stabilité climatique et environnementale mondiale. Tous ces éléments réunis renforcent le message selon lequel les forêts sont vitales pour la survie et le bien-être des 7 milliards d'hommes vivant sur notre planète.

b) Le logo de Forêts 2011 est disponible dans les six langues officielles des Nations Unies (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe). À ce jour, il a été traduit dans les langues locales ci-après : allemand, arménien, bulgare, catalan, croate, finlandais, grec, hollandais, islandais, japonais, kirghize, letton, polonais, portugais, slovène, suédois, suisse (langues nationales), tchèque et turc. Les États Membres sont encouragés à traduire le texte « L'Année internationale des forêts, 2011 » dans les langues locales et à faire parvenir cette traduction, exclusivement en format EPS (graphique), au secrétariat du Forum, afin d'assurer sa publication dans d'autres langues locales en format PDF.

8. **Site Web de Forêts 2011.** Lancé le 4 octobre 2010 en collaboration avec la Section des services Web du Département de l'information, le site Web ([www.un.org/forests](http://www.un.org/forests)) est une plate-forme en ligne regroupant tous les renseignements sur la commémoration de l'Année. Ce site multimédia servira de centre d'information international sur les célébrations de Forêts 2011 à travers le monde. On y trouve actuellement un diaporama, des renseignements sur le Festival

international du film sur les forêts et les célébrations prévues par les États Membres, ainsi qu'un calendrier des initiatives nationales, régionales et internationales liées à l'Année. Tous les documents promotionnels sur Forêt 2011, dont des photographies et des présentations vidéo, audio et PowerPoint, seront affichés sur le site dès qu'ils seront disponibles. Le site offrira bientôt un portail destiné aux médias, avec des liens vers des informations sur les forêts et un dossier de presse regroupant fiches d'information, brochures et autres documents sur les grandes questions se rapportant aux forêts. Il fera également office de passerelle vers tous les sites Web consacrés à Forêts 2011 par les États Membres.

9. **Festival du film autour de Forêts 2011.** Le secrétariat du Forum collabore avec le Jackson Hole Wildlife Film Festival pour organiser un Festival international du film sur le thème de la forêt à l'occasion de Forêts 2011. Les films couronnés seront présentés aux délégués au Siège de l'ONU, en février 2011, lors du lancement de Forêts 2011. Le Festival aura pour thème général « Des forêts pour les populations » et décernera un prix dans chacune des sous-catégories suivantes : « Tour d'horizon complet sur les forêts », au film qui illustre le mieux les liens sociaux, culturels, économiques ou spirituels entre l'homme et la forêt; « Forêts vivantes », au film qui montre le mieux la riche diversité et la complexité des écosystèmes forestiers; « Problèmes et solutions », au film qui illustre le mieux les solutions aux problèmes d'environnement et de durabilité auxquels sont confrontées les forêts et les populations qui en dépendent; « Héros de la forêt » au meilleur film sur des individus ou des groupes qui se consacrent à la recherche sur les forêts et leur viabilité; « C'est ma forêt », au film racontant la plus belle histoire personnelle sur une forêt; et « Courts métrages », au meilleur film de moins de 15 minutes. Le secrétariat du Forum s'emploiera également à promouvoir la projection de films dans des installations de l'ONU, ainsi que d'autres festivals cinématographiques et manifestations à travers le monde. Le site Web du Festival du film a été lancé ([www.ForestFilmFestival.org](http://www.ForestFilmFestival.org)) et l'appel de soumissions a été largement distribué aux centres de coordination des États Membres, des organisations internationales et des grands groupes.

10. **Prix « Héros de la forêt ».** Ce programme sera créé afin de rendre hommage aux personnes « ordinaires » qui œuvrent sans relâche pour entretenir, protéger et gérer nos forêts partout dans le monde. Tout au long de l'année, le site Web Forêts 2011 présentera l'histoire de ces héros méconnus à titre d'exemple à suivre. La remise des prix aura lieu lors de la cérémonie de clôture de Forêts 2011. Dans le cadre de la stratégie de promotion à long terme du thème de Forêts 2011, « Des forêts pour les populations », le secrétariat du Forum espère poursuivre le programme « Héros de la forêt » au-delà de 2011 et créer un réseau mondial de héros de la forêt pour faire part de leur expérience et de leurs connaissances, et continuer à faire des émules.

11. **Porte-parole ou messagers de la forêt.** Le secrétariat du Forum identifie actuellement des personnes susceptibles de jouer de leur leadership ou de leur renommée pour attirer l'attention des médias et aider à sensibiliser l'opinion et soutenir la cause des forêts. Ces ambassadeurs itinérants, qui seront originaires du monde entier, seront invités à participer à des manifestations publiques afin de promouvoir Forêts 2011 et les actions en faveur des forêts.

12. **Messages d'intérêt public et courts métrages promotionnels.** Le secrétariat du Forum compte produire des films de 3 à 5 minutes et des messages d'intérêt

public qui seront diffusés à travers le monde, en différentes langues, sur les chaînes de télévision et autres canaux de diffusion, y compris des projections gratuites dans les salles de cinéma pour transmettre des messages suscitant des actions en faveur des forêts.

13. **Concours de dessins, de films et de photos.** Le secrétariat du Forum prévoit d'organiser des manifestations virtuelles (en ligne) pour distinguer des personnes qui, par leurs dessins, leurs photos, leurs films ou leurs présentations vidéo communiquent leurs idées et célèbrent les forêts pour les populations. En collaboration avec des musées, des réalisateurs de films écologiques, des représentants des médias et les réseaux forestiers, le secrétariat met sur pied un grand concours mondial de dessins, de films et de photos sur le thème de Forêts 2011 : « Des forêts pour les populations ».

14. **Série de timbres des Nations Unies commémoratifs de Forêts 2011.** Avec le concours du secrétariat du Forum, l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies prépare une série de timbres commémoratifs pour l'Année internationale qui sera lancée lors de l'inauguration officielle de Forêts 2011, au Siège de l'ONU. Cette série sera également proposée dans les bureaux de l'Organisation à Genève et à Vienne.

15. **Présentoirs et bannières.** À partir des récits, dessins et photos recueillis dans le cadre des activités de Forêts 2011, le secrétariat du Forum créera des présentoirs et bannières illustrant des mesures de gestion durable des forêts prises par des personnes à travers le monde et incarnant le thème « Les forêts dans votre vie quotidienne ».

16. **Réunion extraordinaire de l'Assemblée générale.** Au paragraphe 8 h) de son rapport (A/65/229), le Secrétaire général a recommandé d'envisager d'organiser à un haut niveau une journée de réunion extraordinaire de l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session en septembre 2011, avec la participation de chefs d'État et de gouvernement, pour sensibiliser le public et susciter l'action politique en faveur de la gestion durable des forêts.

### III. Activités organisées par les gouvernements

17. Bien que l'Année soit un événement mondial, la plupart des célébrations se dérouleront au niveau national. Des comités nationaux et des centres de coordination de Forêts 2011 sont chargés de coordonner et d'annoncer les manifestations nationales et d'en communiquer les phases et les résultats au secrétariat du Forum. Le Secrétariat a été informé des réunions, conférences et cérémonies organisées en vue de célébrer Forêts 2011, à savoir :

a) Le Brésil compte organiser un congrès international sur les villes et les forêts, à Manaus, Amazonas, en 2011;

b) La Bulgarie prévoit de célébrer la fête traditionnelle des forestiers en avril 2011;

c) La Chine organisera des activités spéciales de plantation d'arbres pour commémorer l'Année internationale, lors de la Journée nationale de plantation d'arbres, le 12 mars 2011. Une conférence de clôture et une cérémonie de remise de prix sont également prévues en décembre 2011 à l'occasion du trentième

anniversaire de la Campagne nationale de plantation d'arbres obligatoire, avec des interventions de hauts fonctionnaires du Conseil d'État et la participation de diplomates, d'organismes nationaux et d'organisations non gouvernementales;

d) La République tchèque célébrera des Journées des forêts en 2011;

e) Chypre organisera en 2011 une réunion sur « l'Action FP0701 de la Coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique, relative à la gestion postincendie des forêts en Europe du Sud », ainsi qu'une conférence sur la gestion holistique des écosystèmes forestiers à Chypre;

f) El Salvador prévoit en 2011 une fête de la forêt axée sur le développement;

g) L'Éthiopie prévoit une manifestation inaugurale de l'Année internationale des forêts avec la participation d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, dont des instituts de recherche et des établissements d'enseignement supérieur;

h) La Réunion des directeurs généraux des forêts de l'Union européenne doit se tenir en Pologne en novembre 2011;

i) La douzième réunion de l'Association des forêts d'État européennes (EUSTAFOR) est prévue en 2011;

j) Fidji a lancé en avril 2010 une « Campagne de plantation d'un million d'arbres » qui durera jusqu'en avril 2011. Le Ministre de la foresterie a donné le coup d'envoi de la campagne, qui est soutenue par tous les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, y compris les organisations internationales et régionales basées à Fidji;

k) Le Ministère fédéral allemand de l'alimentation, de l'agriculture et de la protection des consommateurs prévoit de lancer une campagne nationale de sensibilisation afin de promouvoir Forêts 2011 et les questions liées à la forêt au cours de la Semaine internationale verte de Berlin (21 au 30 janvier 2011);

l) Le Guatemala compte organiser son neuvième congrès national sur les forêts en 2011;

m) Le Japon organise une cérémonie destinée à établir la continuité entre la clôture de l'Année internationale de la diversité biologique 2010 et l'Année internationale des forêts, 2011. Cette manifestation sera organisée dans le cadre de la cérémonie de clôture de l'Année internationale de la diversité biologique 2010 dans la préfecture d'Ishikawa (Japon), en décembre 2010. Le pays prévoit également d'organiser une conférence internationale en février ou mars 2011, qui marquera le lancement de l'Année internationale des forêts au Japon;

n) La Pologne lancera Forêts 2011 en conjonction avec un séminaire sur le thème « Les forêts et le secteur forestier polonais dans le contexte des forêts en Europe et dans le monde », qui verra la participation d'experts de la communauté scientifique et donnera lieu à une conférence de presse. D'autres manifestations sont également prévues en 2011, dont une Journée des forêts à Varsovie, une cueillette des champignons dans le district forestier de Wyszaków et une cueillette des myrtilles dans le district forestier de Celestynów;

o) La République de Corée accueillera une cérémonie commémorative de l'Année internationale des forêts qui sera l'occasion de décerner des prix d'excellence dans le secteur forestier, d'inaugurer un monument en commémoration de l'Année et de lancer diverses campagnes. Le pays organisera également un symposium international sur les rôles des forêts et les politiques concernant le changement climatique et le secteur forestier, ainsi que des ateliers, des séminaires, des conférences et des tables rondes destinés à mettre en lumière les rôles multiples que jouent les forêts pour la société.

18. En plus des manifestations susmentionnées, plusieurs États membres et organisations ont fait part de leur intention de mener d'autres actions de communication et de sensibilisation, notamment :

a) Des concours : concours de photos, de dessins, de slogans et de rédaction, et compétitions athlétiques dans les forêts. La Bulgarie, la Chine, Chypre, la Géorgie, Israël, la Jamaïque, le Liban, la Pologne, la République de Corée et la République tchèque ont fait part de leur intention d'organiser des concours de ce type dans le cadre des activités prévues pour Forêts 2011;

b) Des expositions : le but est d'attirer l'attention sur les grandes questions se rapportant aux forêts, depuis le déboisement et la dégradation des forêts jusqu'aux fonctions de protection des forêts, en utilisant des photographies et d'autres médias visuels pour transmettre les messages. L'Autriche, la Bulgarie, Chypre, la Géorgie, la Jamaïque, la Pologne, la République tchèque et la Roumanie ont fait part de leur intention d'organiser des expositions dans le cadre des activités prévues pour Forêts 2011;

c) Des plantations d'arbres, y compris la distribution de jeunes plants et la fourniture d'informations et de lignes directrices postplantation. Ces activités de sensibilisation sont destinées à mettre en lumière le rôle essentiel du reboisement et de la restauration des zones boisées dans les activités de gestion durable des forêts. L'Autriche, la Chine, les États-Unis d'Amérique, l'Éthiopie, la Géorgie, Israël, la Jamaïque, le Liban, la Pologne et la République populaire démocratique de Corée ont fait part de leur projet d'organiser des plantations d'arbres dans le cadre de leurs activités pour Forêts 2011. La République populaire démocratique de Corée a précisé qu'elle prévoyait de planter plus d'un milliard d'arbres dans l'ensemble du pays en 2011;

d) Des excursions : organisées dans des zones forestières protégées et des parcs nationaux, elles peuvent contribuer pour beaucoup à sensibiliser le grand public, les jeunes, les journalistes et les responsables politiques à l'importance des ressources forestières et aux facteurs qui menacent les forêts nationales. La Bulgarie, Chypre, El Salvador, l'Éthiopie, le Liban, la République tchèque et la Roumanie ont fait part de leur projet d'organiser des excursions dans le cadre des activités prévues pour Forêts 2011;

e) Publications : les supports d'information tels que livres, brochures, calendriers, matériel pédagogique, prospectus, opuscules et affiches sont des moyens éprouvés de communication et de sensibilisation. L'Autriche, la Chine, Chypre, El Salvador, l'Éthiopie, la Géorgie, la Jamaïque, le Maroc, la Pologne, la République tchèque et la Roumanie ont fait part de leur intention de produire des publications consacrées à Forêts 2011;

f) Autres activités de sensibilisation : l'Autriche, la Croatie, le Liban et le Portugal ont fait part de leur intention d'organiser des activités visant à sensibiliser le public au rôle des forêts et à encourager les échanges de stratégies concrètes pour promouvoir la gestion durable des forêts dans le cadre de Forêts 2011.

#### **IV. Activités menées par les organisations internationales**

19. Les organisations internationales, le Partenariat de collaboration sur les forêts et le système des Nations Unies, y compris les commissions techniques et régionales ainsi que les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, joueront un rôle essentiel dans la promotion et l'organisation des activités de Forêts 2011 aux niveaux mondial et régional.

a) Centre pour la recherche forestière internationale : le secrétariat du Forum travaille en étroite collaboration avec le Centre pour mettre à profit l'expérience des Journées des forêts organisées lors de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à titre de modèle pour créer un réseau d'échange de savoirs pour Forêts 2011. Ce modèle utilise de multiples canaux de communication, tels que réseaux sociaux, blogs de journalistes sur l'environnement et autres moyens d'information directe, pour atteindre le public visé. La quatrième Journée des forêts organisée durant la seizième session de la Conférence des Parties (5 décembre 2010) servira de charnière entre l'Année internationale de la diversité biologique et l'Année internationale des forêts. Dans le cadre du tournage de cette journée, les participants seront invités à faire part de leurs messages pour l'Année internationale des forêts, 2011. En commémoration de l'Année, le Centre organisera également des conférences à travers le monde en 2011, sous le thème « Forêts 2011 : un appel à la science ».

b) Convention sur la diversité biologique : le secrétariat du Forum travaille en étroite collaboration avec le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique pour tirer parti du succès de l'Année internationale de la diversité biologique 2010 et insuffler à Forêts 2011 l'élan qu'elle a suscité. Diverses activités sont prévues, notamment : une cérémonie de « passage de la torche » sera organisée dans le cadre de la cérémonie de clôture de l'Année internationale de la diversité biologique dans la Préfecture d'Ishikawa (Japon), en décembre 2010; la prochaine Journée internationale de la diversité biologique, célébrée le 22 mai 2011, sera axée sur la diversité biologique des forêts; des matériels d'information sur la diversité biologique des forêts sont élaborés; et on envisage d'inclure un volet forestier dans les manifestations prévues en 2011 au Pavillon des écosystèmes de la Convention sur la diversité biologique.

c) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) : le secrétariat du Forum travaille en étroite collaboration avec la FAO pour diverses activités de Forêts 2011. L'Organisation, qui assure la présidence du Partenariat de collaboration sur les forêts, appuie la mise en œuvre de l'Année et a convoqué la première réunion des coordonnateurs du Réseau de communicateurs forestiers du Partenariat le 5 octobre 2010, en marge de la vingtième session du Comité des forêts. Le Réseau de communicateurs forestiers du Partenariat compte réfléchir à des stratégies et activités communes pour améliorer la communication sur les questions touchant les forêts au sein des organisations membres du

Partenariat durant l'Année internationale et au-delà. Parmi les autres activités prévues par la FAO dans le cadre de Forêts 2011, on peut citer le lancement du rapport 2011 sur l'état des forêts du monde à la neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, la publication de fiches d'information sur les forêts et l'organisation de manifestations au titre de Forêts 2011 au Siège de l'Organisation, en coopération avec la ville de Rome, et au niveau régional, en coordination avec les commissions régionales de la FAO.

d) Fonds international de développement agricole (FIDA) : le FIDA a indiqué qu'il prévoyait de coorganiser une manifestation sur le carbone forestier en marge de la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui doit se tenir à Cancún (Mexique) en 2010.

e) Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) : le secrétariat du Forum travaille en étroite collaboration avec l'UICN pour appeler l'attention, tout au long de l'Année internationale des forêts, 2011, sur l'utilité des travaux de restauration à grande échelle des paysages forestiers, notamment ceux menés dans le cadre du Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers. Parmi les autres activités prévues, on peut citer la mobilisation du vaste réseau de membres de l'UICN et le recours à des publications telles que *Arborvita* et *World Conservation* pour sensibiliser l'opinion et faire part des succès remportés à l'occasion de Forêts 2011.

f) Organisation internationale des bois tropicaux : le secrétariat du Forum travaille en étroite collaboration avec l'Organisation internationale des bois tropicaux pour un certain nombre d'activités de Forêts 2011. Au nombre des activités prévues, on peut citer notamment la manifestation qui sera organisée à Ishikawa, en décembre 2010, pour marquer la clôture de l'Année internationale de la diversité biologique et la transition vers Forêts 2011; la publication d'un numéro spécial du bulletin *Actualités des forêts tropicales*; la diffusion d'informations sur les succès remportés par les projets opérationnels de l'Organisation; le lancement d'un rapport sur la gestion durable des forêts tropicales en 2010; et la publication de documents d'information soulignant l'importance des forêts tropicales.

g) Union internationale des instituts de recherches forestières : plus de 70 réunions intéressant l'Union seront organisées en 2011; le secrétariat du Forum prévoit de collaborer avec l'Union pour diffuser des informations sur Forêts 2011 dans le cadre de ces réunions. Les groupes internationaux d'experts sur les forêts du Partenariat de collaboration sur les forêts, une initiative lancée par l'Union, contribueront à Forêts 2011 en publiant un rapport d'évaluation pour faire mieux connaître le rôle des instruments et institutions internationaux qui ont un impact sur les forêts. Par ailleurs, le Service mondial d'information forestière ([www.gfis.net](http://www.gfis.net)) et le bulletin d'information de l'Union internationale des instituts de recherches forestières offriront d'autres possibilités de communication pour Forêts 2011.

h) Fonds pour l'environnement mondial (FEM) : Le Fonds compte établir un parallèle entre la célébration de son vingtième anniversaire en 2011 et les manifestations prévues pour Forêts 2011. Il saisira cette occasion pour promouvoir son nouveau programme de gestion forestière durable et de réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD-Plus), qui a été doté d'une enveloppe de financement distincte de 250 millions de dollars dans le cadre de la cinquième reconstitution des ressources du FEM, afin de promouvoir une meilleure gestion de tous les types de forêts dans les pays ayant accès au Fonds.

i) Convention de Ramsar sur les zones humides : la Convention a choisi pour slogan de la Journée mondiale des zones humides (2011) « Les zones humides et les forêts » en reconnaissance de l'Année internationale des forêts. Le secrétariat du Forum a collaboré avec celui de la Convention de Ramsar à la production d'une brochure sur les zones humides et les forêts pour la Journée mondiale de 2011. La publication examine les zones humides boisées et met en lumière les nombreux services rendus par ces écosystèmes à l'homme et aux espèces sauvages. La brochure examine également le rôle essentiel des forêts dans le cycle hydrologique mondial, notamment la manière dont les forêts alimentent les zones humides en eau propre et contribuent à atténuer les effets du changement climatique.

j) Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) : l'UNESCO jouera un rôle de premier plan lors d'une conférence régionale sur les forêts organisée à Kinshasa par le Ministère de l'environnement, de la conservation de la nature et du tourisme de la République démocratique du Congo. Cette manifestation permettra de promouvoir l'Année internationale des forêts et devrait se tenir fin novembre, début décembre 2010. L'UNESCO participera à la Conférence par le biais de l'École régionale postuniversitaire d'aménagement et de gestion intégrés des forêts et territoires tropicaux.

k) Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) : le secrétariat du Forum collabore étroitement avec le PNUE à plusieurs activités de communication sur Forêts 2011, notamment l'élaboration de programmes audiovisuels et de dossiers à l'intention des médias. En outre, le prix Sasakawa du PNUE (2011) aura pour thème « Des forêts pour les populations, des forêts pour une croissance verte » afin d'appuyer Forêts 2011, et des discussions sont en cours pour placer l'édition 2011 de la Journée mondiale de l'environnement, qui est célébrée le 5 juin, sous le thème de la forêt afin d'attirer l'attention sur le rôle des forêts dans l'économie verte.

l) Centre mondial d'agroforesterie : le secrétariat du Forum prévoit de collaborer étroitement avec le Centre pour mieux faire connaître les expériences concluantes dans les secteurs forestier et agroforestier. Le Centre a l'intention d'utiliser divers moyens de communication tels que des publications et des expositions pour présenter tout au long de 2011 des exemples qui témoignent des avantages de l'agroforesterie dans le contexte des forêts, s'agissant notamment de l'égalité des sexes et des moyens de subsistance.

## **V. Activités menées par les organisations régionales et sous-régionales**

20. Les organisations régionales et sous-régionales jouent un rôle essentiel en coopérant à la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts. Elles auront donc aussi un rôle essentiel à jouer dans la promotion et l'organisation d'activités régionales et sous-régionales consacrées à Forêts 2011.

21. Le secrétariat du Forum a été informé des activités prévues aux niveaux régional et sous-régional pour célébrer Forêts 2011 :

a) La Commission des forêts d'Afrique centrale compte mettre à profit les enseignements tirés de la célébration de l'Année internationale de la diversité biologique en 2010 pour aider ses États Membres à célébrer Forêts 2011, notamment par des activités d'éducation et d'information;

b) La Communauté des États sahélo-sahariens prévoit d'organiser des réunions en 2011 sur la lutte contre la désertification et la sauvegarde des ressources forestières, et notamment la première réunion du Comité directeur de l'Initiative de la Grande muraille verte;

c) La vingt-quatrième session de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique et la deuxième Semaine des forêts de la région Asie-Pacifique se tiendront en Chine en 2011;

d) L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) prévoit d'organiser en 2011 la deuxième réunion ministérielle sur les forêts des États membres de l'ASEAN et de la Chine ainsi qu'une réunion des hauts responsables chargés des forêts des États membres de l'ASEAN et de la Chine sur la concertation régionale;

e) Le Réseau de la région Asie-Pacifique pour la gestion durable et la remise en état des forêts organisera un camp de vacances sur le thème de la foresterie et des voyages d'échange entre établissements d'enseignement forestier en 2011, dans le prolongement de la réunion des doyens d'écoles forestières tenue en juillet 2010. Le Réseau prévoit également d'utiliser son site Web et des bulletins d'information pour faire connaître les activités liées à Forêts 2011 dans la région;

f) La dixième réunion des responsables des forêts des îles du Pacifique, qui se tiendra à Fidji, en mai et juin 2011, fera le point des activités forestières passées et présentes dans ces îles. Pour commémorer Forêts 2011, le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique lancera un ouvrage intitulé *Forestry in the Pacific* lors de la réunion régionale des responsables des forêts à Fidji. En 2011, il prévoit également d'organiser diverses activités de communication telles que concours de rédaction, remise de prix, communiqués de presse, programmes audiovisuels et documentaires afin de faire davantage prendre conscience de la valeur des ressources forestières pour le bien-être des populations du Pacifique;

g) La sixième Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe se réunira à Oslo du 14 au 16 juin 2011. Les participants prendront une décision relative à un instrument juridiquement contraignant sur les forêts de la région paneuropéenne et définiront une approche, des buts et des objectifs communs pour les forêts en Europe. La Conférence ministérielle sera la principale contribution de l'Europe à l'Année internationale des forêts, et le service de liaison du secrétariat de FOREST EUROPE à Oslo compte engager les ministres chargés des forêts à défendre la cause de l'Année internationale des forêts à tous les niveaux;

h) La troisième réunion de la Conférence des Parties à la Convention des Carpates se tiendra en Slovaquie en 2011. Elle devrait aboutir à l'adoption d'un projet de protocole sur la gestion durable des forêts;

i) Le service de liaison de FOREST EUROPE à Oslo collabore avec le secrétariat du Forum et le Réseau de communicateurs forestiers pour les activités de Forêts 2011 afin de faire mieux connaître les travaux menés en Europe en faveur d'une gestion durable des forêts parmi les responsables et les décideurs, les médias et le public, d'instaurer un dialogue et d'inciter à l'action. En outre, le service de liaison de FOREST EUROPE publiera, en collaboration avec la FAO et la section mixte Bois et Forêt de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) et de la FAO, le rapport 2011 sur l'état des forêts d'Europe, qui fournira des informations sur l'état actuel et l'évolution des forêts d'Europe, leur gestion et les politiques adoptées;

j) Dans le cadre de ses activités pour Forêts 2011, la section Bois et Forêt de la CEE/FAO met actuellement au point une stratégie de communication sur le secteur forestier visant à diffuser des messages sur l'état des forêts d'Europe. Cette stratégie est élaborée en collaboration avec le Réseau de communicateurs forestiers, qui regroupe des experts en communication des pays et organisations de la région de la CEE. Parmi les activités prévues pour l'Année internationale, on peut citer le lancement d'un film vidéo ainsi que des réunions et ateliers sur les différents aspects de la gestion durable des forêts, notamment ceux liés au changement climatique. En outre, l'Équipe de spécialistes chargés du contrôle de la gestion durable des forêts tiendra sa quatrième réunion en janvier 2011, en Turquie;

k) Le Secrétariat du Réseau international des forêts modèles le Ministère espagnol de l'environnement et le Gouvernement régional de Castille-et-León (Espagne) organiseront un symposium international sur les moyens d'assurer la viabilité des écosystèmes et des paysages, à Burgos (Espagne), pour célébrer Forêts 2011. La réunion aidera à mieux comprendre en quoi consiste la gestion durable des forêts et sera une occasion de marquer les succès remarquables remportés par les gestionnaires des ressources naturelles et les communautés partout dans le monde. Le symposium précédera le Forum mondial du Réseau international des forêts modèles, qui se tiendra également à Burgos;

l) L'Organisation du Traité de coopération amazonienne compte entamer en 2011 la mise en œuvre du nouveau programme régional de coopération amazonienne, qui comprend les volets ci-après : programme régional de coopération dans le secteur forestier; programme régional de coopération pour les affaires autochtones; et plan d'action régional pour la protection de la biodiversité amazonienne en 2011.

## VI. Activités menées par les grands groupes

22. Les grands groupes mentionnés dans Action 21 ont été reconnus comme des acteurs clefs pour la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts partout dans le monde. En juillet 2010, à l'occasion d'une initiative lancée par les grands groupes à Accra, sous le titre « La gestion durable des forêts au service de la lutte contre la pauvreté : renforcer l'approche multipartite au sein du Forum des Nations Unies sur les forêts », différents grands groupes s'occupant de la gestion des forêts ont fait part des activités prévues<sup>1</sup> pour célébrer l'Année internationale des forêts :

a) Produits de communication : matériel d'information et d'éducation, bulletins d'information, affiches et vidéos produites par des étudiants;

b) Activités : manifestations aux niveaux national et local, plantation d'arbres, séminaires, ateliers, conférences, concerts, défilés, concours de dessin et de musique, et émissions télévisées sur les questions liées aux forêts.

23. Outre ces activités, le secrétariat du Forum reçoit un nombre grandissant de demandes de collaboration du secteur privé. Des entreprises du monde entier ont demandé la permission d'utiliser le logo de Forêts 2011 et offert leur soutien pour

<sup>1</sup> « Applying sustainable forest management to poverty reduction: strengthening the multistakeholder approach within the United Nations Forum on Forests »; rapport de synthèse de l'Initiative des grands groupes à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts, 26-30 juillet 2010, Accra.

les activités de l'Année internationale. La plupart des demandes n'émanaient pas d'entreprises du secteur forestier, preuve que l'intérêt pour l'Année internationale dépasse largement le cadre du secteur. Toutes sortes d'entreprises, notamment dans les secteurs industriel, alimentaire et technologique, ont demandé à utiliser le logo de Forêts 2011 en témoignage de leur engagement à utiliser des pratiques commerciales écologiquement viables et à promouvoir ces pratiques tout au long de l'Année internationale.

## **VII. Recommandations**

**24. Reconnaissant la nécessité de promouvoir une gestion durable de tous les types de forêts à tous les niveaux, le Forum des Nations Unies sur les forêts pourra se pencher sur les recommandations qui suivent :**

**a) Encourager encore les États Membres à mieux faire connaître les problèmes et les réussites dans la gestion durable des forêts au niveau national, y compris comme moyen de promotion de la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire;**

**b) Inviter de nouveaux les États Membres à établir des comités de coordination nationale ou à désigner des interlocuteurs afin de promouvoir et coordonner des activités et des initiatives liées à l'Année internationale des forêts, 2011 aux niveaux local et national;**

**c) Encourager encore les gouvernements, les organisations internationales et régionales concernées et les grands groupes à soutenir les activités consacrées à l'Année, notamment au travers de contributions volontaires, et à établir un parallèle entre leurs activités propres et l'Année;**

**d) Encourager tous les organismes concernés des Nations Unies, y compris les commissions techniques et régionales, ainsi que les organismes, fonds et programmes des Nations Unies à offrir leur appui sans réserve et contribuer et participer pleinement aux activités prévues pour la célébration de l'Année internationale des forêts en 2011;**

**e) Encourager encore la constitution de partenariats volontaires entre les États Membres, les organisations internationales et les organisations des grands groupes afin de faciliter et de promouvoir les activités liées à l'Année aux niveaux local et national;**

**f) Inviter le Partenariat de collaboration sur les forêts à maintenir un réseau de communicateurs forestiers afin que les populations, les États Membres et les organisations internationales comprennent bien les nombreuses contributions des forêts et la nécessité de les gérer de façon durable;**

**g) Promouvoir la célébration de l'Année non pas isolément mais dans le cadre d'un processus continu de plaidoyer et de collaboration pour favoriser la sensibilisation et l'action en faveur de la gestion durable des forêts à tous les niveaux, autrement dit, adopter une stratégie forestière renforcée pour 2012 et au-delà.**

## Annexe I

**Le logo de l'Année internationale des forêts, 2011  
dans les six langues officielles des Nations Unies**



## **Annexe II**

### **Directives pour l'utilisation du logo de l'Année internationale des forêts, 2011**

#### **Lignes directrices pour l'utilisation du logo**

##### **I. Conception du logo**

1. Le logo de l'Année internationale des forêts, 2011 (Forêts 2011) évoque le thème « Des forêts pour les populations » en célébrant le rôle central des populations dans la gestion durable, la conservation et le développement viable des forêts de notre planète. Les éléments iconographiques illustrent certaines des multiples valeurs des forêts et la nécessité d'une vision à 360 degrés : les forêts offrent un abri aux hommes et un habitat à la biodiversité; sont des sources de nourriture, de médicaments et d'eau salubre; et jouent un rôle essentiel dans la préservation de la stabilité climatique et environnementale mondiale. Tous ces éléments réunis renforcent le message selon lequel les forêts sont vitales pour la survie et le bien-être des 7 milliards d'hommes vivant sur notre planète.

##### **II. Traduction du logo**

2. Le logo de l'Année internationale des forêts, 2011 (Forêts 2011) sera disponible dans les six langues officielles des Nations Unies : anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

3. Les États Membres sont encouragés à traduire le texte « L'Année internationale des forêts, 2011 » dans les langues locales et à faire parvenir cette traduction, exclusivement en format EPS (graphique), par messagerie électronique au secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts à l'adresse forests@un.org.

4. Les organismes des Nations Unies et les autres organisations utilisant le logo durant les manifestations ou les activités organisées pour l'Année internationale des forêts peuvent utiliser ce logo parallèlement à celui de leur propre organisation.

##### **III. Utilisation du logo**

###### **A. Utilisation du logo par les organismes des Nations Unies**

5. Les organismes des Nations Unies peuvent utiliser le logo de l'Année internationale des forêts sans avoir à obtenir l'autorisation préalable du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts. Cependant, afin de pouvoir rendre compte, le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts doit être informé des manifestations et des matériels d'information pour lesquels le logo est utilisé. Le logo peut également être employé pour des publications produites par les Nations Unies, avec ou sans partenaire extérieur, dans le cadre de l'Année internationale des forêts, 2011, y compris, entre autres, pour des affiches, des brochures, des livres, des vidéos, des présentations flash et PowerPoint, des bannières, des illustrations et des animations.

## **B. Utilisation du logo par des entités ne relevant pas des Nations Unies**

6. Le logo de l'Année internationale des forêts est avant tout destiné à trois types d'application promotionnelle : pour information, pour la collecte de fonds et dans le cadre de l'utilisation par une entité commerciale. Les parties ne relevant pas du système des Nations Unies peuvent utiliser le logo après avoir obtenu l'accord du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts, conformément aux exigences détaillées ci-dessous.

### **1. Utilisation du logo pour information**

7. Cet usage du logo :

- a) Est essentiellement illustratif;
- b) N'est pas destiné à une levée de fonds;
- c) Ne doit pas être effectué par une entité commerciale.

8. Toutes les organisations souhaitant utiliser le logo de l'Année internationale des forêts à des fins d'information doivent en faire la demande auprès du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts. Lors de la demande d'approbation, les entités doivent :

- a) Fournir une brève déclaration d'identité (nature de l'organisation et objectifs);
- b) Préciser comment et où le logo sera utilisé;
- c) Signer un formulaire d'exonération de responsabilité (voir annexe III) logo.

### **2. Utilisation du logo pour la collecte de fonds**

9. Cet usage du logo a pour but une collecte de fonds destinée à financer le coût d'activités entreprises dans le cadre de l'Année internationale des forêts en 2011. Seules les entités non commerciales peuvent utiliser le logo pour la collecte de fonds. Toutes les organisations souhaitant utiliser le logo de l'Année internationale des forêts pour lever des fonds doivent obtenir l'autorisation du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts. Lorsqu'elles font une demande d'autorisation d'utiliser le logo pour une collecte de fonds, les entités doivent fournir :

- a) Une brève déclaration d'identité (membres, objectifs, etc.);
- b) Un éclaircissement sur les modalités et le lieu d'utilisation du logo;
- c) Une explication de la manière dont la collecte de fonds aura lieu;
- d) Un budget indicatif;
- e) Une explication de la manière dont les fonds collectés seront alloués pour couvrir le coût des activités de l'Année internationale des forêts;
- f) Un formulaire d'exonération de responsabilité (voir annexe III) signé par l'organisation demandant à utiliser le logo.

### **3. Utilisation du logo par des entités commerciales**

10. L'utilisation du logo par des entités commerciales concerne les activités entreprises par des entités commerciales ou qui impliquent leur participation, ainsi que tout autre usage entraînant un profit commercial ou personnel. Toutes les entités commerciales désirant utiliser le logo de l'Année internationale des forêts doivent obtenir l'approbation du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts. Lorsqu'elles font une demande d'autorisation, les entités commerciales doivent indiquer :

- a) Une brève déclaration d'identité (nature de l'entreprise);
- b) Une description des modalités et du lieu d'utilisation du logo;
- c) Les pays et territoires où le logo sera utilisé;
- d) La nature des produits et services que l'entité produit ou vend dans ces régions;
- e) En quoi les produits sont liés aux messages de l'Année internationale des forêts;
- f) Les bénéfices que l'entité compte retirer de l'utilisation du logo;
- g) Un budget indicatif, précisant les dépenses et toutes redevances ou contributions proposées que l'entité entend verser pour les activités locales, nationales ou internationales liées à la préparation de l'Année internationale des forêts, 2011, ou au titre de la mise en œuvre des activités.

11. Avant qu'une entité commerciale puisse utiliser le logo, elle doit signer un contrat avec le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts. En particulier, de tels contrats doivent inclure les dispositions relatives à l'exonération de responsabilité (voir annexe III). Ces contrats doivent également préciser les conditions d'utilisation du logo, y compris la liste des informations énumérées ci-dessus. De plus, ces contrats doivent contenir les conditions générales figurant dans les contrats des Nations Unies.

### **4. Durée d'utilisation du logo**

12. Le logo de l'Année internationale des forêts sera utilisé durant une période de deux ans, de juillet 2010 à juillet 2012. Cette période couvre les préparatifs de l'Année internationale des forêts en 2010, les célébrations de l'Année internationale des forêts en 2011, et le suivi en 2012.

13. Le logo de l'Année internationale des forêts a été créé essentiellement à des fins promotionnelles, y compris entre autres pour des sites Web, des affiches, des brochures, des livres, des vidéos, des présentations flash et PowerPoint, des bannières, des illustrations et des animations. Il peut être utilisé au-delà de juin 2012 en référence à des publications concernant l'Année internationale des forêts.

## **IV. Responsabilité**

14. Toutes les entités autorisées à utiliser le logo de l'Année internationale des forêts, 2011 pour les fins précisées dans le présent document doivent accepter les dispositions suivantes sur l'exonération de responsabilité :

a) L'entité est chargée de s'assurer que les activités sont menées en conformité avec la loi applicable et que les dispositions appropriées en matière d'assurance sont prises afin de couvrir les risques découlant de ces activités;

b) L'Organisation des Nations Unies n'assume aucune responsabilité pour les activités entreprises par le signataire;

c) L'entité mettra hors de cause et défendra l'Organisation des Nations Unies et ses fonctionnaires en cas de poursuites engagées contre eux du fait de l'utilisation du logo.

15. Lorsque le logo est utilisé à titre d'information et de collecte de fonds, le formulaire d'exonération de responsabilité doit être signé par l'entité. Lorsque le logo est utilisé par une entité commerciale, les dispositions relatives à l'exonération de responsabilité doivent être intégrées dans un contrat dûment signé par ladite entité. Les contrats et les formulaires d'exonération de responsabilité dûment signés doivent être reçus par le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts avant le démarrage des activités proposées.

## V. Demandes

16. Veuillez adresser vos demandes à :

Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts  
À l'attention de : l'Équipe de l'Année internationale des forêts, 2011  
Département des affaires économiques et sociales (DAES)  
1 United Nations Plaza, DC1-1245  
New York, NY 10017, USA  
  
Télécopie : 1 917 367 3186  
Adr. électr. : forests@un.org

### Annexe III

#### **Exonération de responsabilité pour l'utilisation du logo « Année internationale des forêts, 2011 »**

Le soussigné reconnaît qu'en utilisant le logo de l'Année internationale des forêts tel qu'expliqué dans sa demande en date du \_\_\_\_\_ au secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts :

a) Il est chargé de veiller à ce que les activités soient menées en conformité avec la loi applicable et de s'assurer que toutes les dispositions appropriées en matière d'assurance seront prises afin de couvrir les risques découlant de ces activités;

b) L'Organisation des Nations Unies n'assume aucune responsabilité pour les activités entreprises par le soussigné;

c) Il mettra hors de cause et défendra l'Organisation des Nations Unies et ses fonctionnaires en cas de poursuites engagées contre eux du fait de l'utilisation du logo par le soussigné.

Signature

\_\_\_\_\_

Nom complet (en lettres capitales)

\_\_\_\_\_

Affiliation (en lettres capitales)

\_\_\_\_\_

Nom de l'organisation

\_\_\_\_\_

Adresse électronique

\_\_\_\_\_

Date

\_\_\_\_\_

Veuillez adresser le formulaire d'exonération signé au :

Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts  
À l'attention de : l'Équipe de l'Année internationale des forêts, 2011  
Département des affaires économiques et sociales (DAES)  
1 United Nations Plaza, DC1-1245  
New York, NY 10017, USA  
Télécopie : 1 917 367 3186  
Adr. électr. : forests@un.org

\_\_\_\_\_